



Déclaration UNSA au CHS-CT MESR du 26 mars 2020

La Fédération UNSA Education demande le report d'une année universitaire pour la mise en place de la réforme des études de santé du premier cycle, dites R1C, **pour les universités qui le souhaiteraient** en raison des difficultés de mise en place **pédagogique, administrative, financière et dans l'intérêt premier de l'orientation des étudiants.**

Outre la loi parue le 26 juillet 2019, les décrets et arrêtés sont parus le 4 novembre 2019, le 13 décembre 2019 et en janvier 2020 apportant de notables difficultés d'interprétation et de mise en application pour les universités non expérimentatrices.

Ces interprétations, même appuyées par le retour d'expérience des universités expérimentatrices (colloque Caen 2020) , elles-mêmes confrontées à la difficulté d'analyse des textes, n'ont pas permis de progresser significativement dans la mise en place des maquettes pédagogiques communes au Parcours d'Accès Spécifique Santé et en Licence Accès Santé et encore moins de les finaliser avant le 17 mars 2020, date du confinement national.

Les contraintes administratives de préparation dans un laps de temps trop court n'ont pas permis de mettre en place les conventions inter universités ni de préparer une communication vers les futurs bacheliers dont les questionnements sont importants face à la communication ministérielle et la réalité du terrain. Leurs choix de pré-inscription dans Parcoursup ont été réalisés sans réelle connaissance des capacités des universités à les accueillir.

Les contraintes budgétaires de certaines universités n'ont pas permis de dégager les moyens pédagogiques, techniques et administratif. En effet, comment affecter ou redéployer des moyens dans un délai aussi court en n'ayant pas défini la ligne directrice commune aux universités avec un secteur santé et les universités partenaires. Les crédits « alloués » au prorata du nombre d'étudiants sont notoirement insuffisants et ne peuvent être mis à contribution en urgence sur des actions qui s'avèreraient inutiles ou inadaptés à la réalité du terrain

Cette volonté de mise en place dès la rentrée 2020 pour toutes les universités se heurte à l'analyse de l'orientation des lycéens et des parents, faisant courir le risque d'une interprétation de la loi contraire à sa finalité, élargir les possibilités d'accès aux études de santé.

Ces difficultés sont maintenant multipliées par le confinement des universités et plus particulièrement des Enseignants-Chercheurs bi-appartenants qui sont mobilisés pour soigner massivement les personnes atteintes du Covid-19. Cet engagement, qu'il faut saluer encore une fois, ne peut se réaliser en maintenant une activité pédagogique soutenue et encore moins administrative ou technique comme l'enregistrement de nouveaux enseignements (mineure santé et maquettes PASS)

La période d'après-crise qui peut se dessiner à partir du mois de juin, ne pourra pas être mise à profit en raison du rattrapage du calendrier initial des cours et des examens de toutes les formations (PACES...), sans compter sur la remise en fonctionnement normal des CHU auxquels les EC Bi-appartenants devront être confrontés.

Les personnels administratifs et techniques vont être fortement mobilisés pour adapter les modifications calendaires dus au covid19, ils ne pourront pas gérer efficacement et humainement, la mise en place de cette réforme dans un laps de temps aussi court. Ils seront aussi face au stress des étudiants de première année actuelle demandant certainement des explications sur le déroulement peut-être chaotique des examens.

Tous ces exemples concourent à montrer l'extrême tension à laquelle tous les corps de métier de l'université sont et seront confrontés.

La mise en place de la réforme R1C, pour l'année universitaire 2020-2021 n'est donc pas possible à moins de « bâcler » la formation de première année. Ce qui dans tous les cas entrainerait le mécontentement des usagers et de leurs parents lors de cette rentrée mais aussi celle de 2021 avec l'organisation des oraux pour une partie non négligeable d'étudiants venant d'autres horizons que ceux de l'académie.

Pour les universités qui le souhaitent, le report d'une année permettrait d'accueillir tous les inscrits dans parcoursup , aussi bien les redoublants PACES que les nouveaux inscrits en PASS et LAS dans un parcours de formation connu et réalisable.

Pour ces raisons, la Fédération UNSA Education demande la parution d'un acte réglementaire permettant aux universités qui le souhaitent de repousser d'un an la mise en place des textes relatifs à la réforme des études de santé.